

AVIS AU PUBLIC

Eaux – PAP « An der Schlasswiss »

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

4 octobre 2022

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/18/1121/M22.1

concernant la

modification de l'autorisation EAU/AUT/18/1121 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « An der Schlasswiss » à Trintange

situé

à Trintange

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 26 octobre 2022
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



Le Bourgmestre



le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 26 octobre 2022



Le Bourgmestre



le Secrétaire